



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE FOOT LOISIR

Réunion du Bureau du 08/09/20 aux MESNEUX

Présidence : M. PARSZISZ Lionel.

Présents : DONATI Maxime, FRANCOIS Virginie.

Excusé(s) : ROMEDENNE Jérôme.

- La commission valide le PV du 07/08/20.
- La commission rappelle que les clubs ne peuvent déroger aux règlements en vigueur. L'arbitrage (arbitre centrale) ne peut être confié qu'aux dirigeants licenciés du club et pour l'arbitre de touche par des licenciés du club avec des licences valides, comme constaté ce week-end.
- **RAPPEL** : le masque est obligatoire sur la touche et autour du terrain (donc pour les remplaçants et le public), sont exemptés de le porter, les joueurs sur le terrain, l'arbitre central, les arbitres de touche et le coach des clubs concernés.
- Ci-joint le lien du règlement COVID mis en place par le DISTRICT
<https://lgef.fff.fr/wp-content/uploads/sites/14/bsk-pdf-manager/7610811e1eabf50d598b6e89e5c2924f.pdf>
- La commission signale que l'appel des licences avant le début de la rencontre est obligatoire.
- La commission loisir valide les reports des matchs REIMS CHRISTO – DELPHARM FC et RS TUR AS – POUILLON PRUNAY. Ces matchs seront à reprogrammer rapidement par les clubs (voir le 27 septembre ou le 25 octobre pour le match reporté).
- L'assemblée générale du DMF se déroulera le 21 novembre 2020.
- Prochaine réunion le 19/10/20 à 18h00

ORDRE DU JOUR EPUISE

Le Président

Lionel PARSZISZ

Le Secrétaire

Maxime DONATI